



Lettre flash info sup (STAPS- SUAPS-GE-ENSPE) du SNEP-FSU

le 20/11/2020

Objet : 5 points d'actus...

- 1/ Etendre la mobilisation contre la LPR et pour des moyens le 24/11/2020
- 2/ Soirée EPS sur Ecole, l'EPS et le sport - Débats
- 3/ CR succinct : " Etat des lieux" des SUAPS et des STAPS suite à réunions visios.
- 4/ Solidarité en se syndiquant.
- 5/ Autres activités syndicales à venir

Bonjour à tous.tes

En espérant que vous allez bien dans ces temps inédits, exceptionnels liés entre autres à la crise sanitaire.

1/ La Loi de programmation de la recherche (LPR) s'attaque aux libertés et aux statuts du personnel.

Les organisations signataires appellent toutes et tous les collègues à multiplier les assemblées générales, y compris en visioconférence, pour discuter des modalités d'actions permettant d'amplifier la mobilisation par la grève, l'extinction des écrans (distanciel ...), autres modalités (grève administrative ...), les rassemblements et les manifestations.

Elles appellent à faire nationalement du 24 novembre un moment fort de la mobilisation sur tout le territoire pour que la LPR ne soit pas appliquée et pour un ESR libre et ouvert à toutes et tous, avec des moyens et un budget à la hauteur des besoins énormes.

Nb : Voir dans chacune de vos universités les modalités d'actions. Pour Paris : Départ à 14H de Jussieu pour aller à Matignon.

Etendons la mobilisation pour que cette LPR reste lettre morte !

- Lien de l'appel de l'intersyndicale du 17/11 à laquelle le SNEP-FSU est partie prenante.

http://www.snepfsu.net/superieur/docs/20201118_Texte%20intersynd_LPR_nov2020final.pdf

- Autre texte du 19/11 du SNESUP-FSU liant LPR et contexte plus large (sanitaire/ budget...)

<https://www.snesup.fr/article/tous-et-toutes-mobilise-es-le-2411-pour-dire-stop-lettre-flash-ndeg24-appel-de-la-ca-du-19-novembre-2020>

2/ Soirée EPS sur l'École, l'EPS et le Sport : *Regards croisés* avec Michael Attali, université Rennes et Christian Couturier, secrétaire national SNEP FSU

Dans la suite du 2S2C, le MJS qui passe à l'EN,... Problème contemporain ou tensions historiques ? Quelles sont les résistances politiques ? L'EPS n'est-elle pas (avec les pratiques physiques artistiques) l'école du sport pour tous et toutes ?

C'est ouvert à tous.tes. Pour s'inscrire et les problématiques discutées : cliquez sur ce lien.

<http://pedagogie.snefpsu.fr/2020/10/28/soiree-de-leps-n3-lecole-leps-le-sport/>

3/ Compte rendu succinct des réunions visios en SUAPS (16/11) et STAPS (19/11) sur l'état des lieux en lien avec la crise sanitaire et des mesures prises à l'université dans le cadre de la circulaire du 30/10.

Face à la nécessité d'échanger, de sortir de nos contextes locaux, d'écouter ce qu'il se passe ailleurs et de maintenir aussi un lien collectif national, **25 SUAPS-GE et 13 STAPS** représentés ont exprimé leurs fonctionnements forcément dégradés (présentiel APSA, distanciel, modalités examens ...) dans le contexte sanitaire actuel et les problématiques de moyens (effectifs, postes, m2, ISU, protocole et moyens ...)

Pour le SNEP-FSU nous avons rappelé notre double mission (« besoins ») qui nous met en forte tension :

A savoir faire notre métier et remplir nos missions de Service public à travers le maintien d'un lien pédagogique, d'enseignement d'APSA, social, d'entretien physique ... ; mais aussi de s'inscrire dans la lutte d'intérêt général, comme citoyen et comme fonctionnaire d'Etat, sur la nécessité de contribuer à faire ralentir la vague de la pandémie pour entre autres ne pas saturer le système hospitalier et protéger des vies.

3.1/ Dans l'état des lieux, il s'avère une diversité, un spectre très large de modalités de fonctionnement.

Comme d'habitude on constate pour SUAPS et STAPS une grande diversité de fonctionnement (dégradé) liée à l'autonomie des Opérateurs malgré une circulaire MESRI du 30/10 qui dit explicitement que : « *Des enseignements sportifs peuvent notamment entrer dans cette catégorie d'enseignements et **permettre que des activités physiques et sportives participant à la formation universitaire restent autorisées en espace clos.*** » Soulignons que nous actons positivement cette formulation qui ouvre, reconnaît la dimension de formation par la pratique, quelle que soit la structure universitaire et là permet donc en STAPS, SUAPS-GE – ENSPE.

Formulation sur laquelle le SNEP-FSU a agi avec d'autres ... Et rappelons que dans le décret du premier ministre (PM) du 29/10 « ... **les activités sportives participant à la formation universitaire ; ...** »

3.2 /Ce qui pèse dans les décisions d'ouvrir ou pas, par ordre de cascades dans les SUAPS et STAPS :

- La position de la présidence (déterminante)
- Les débats et les décisions des collègues en particulier dans les STAPS. Là où il y a des STAPS qui décident de ne pas fonctionner (comme Montpellier/ Grenoble ...), cela condamne pratiquement le SUAPS à ne pas ouvrir... Le Président ne donne pas suite.
- Il y a aussi des endroits où les STAPS fonctionnent mais où le SUAPS ne peut pas selon la présidence
- **Le fait d'avoir en SUAPS des cours APSA donnant lieu à des ECTS (UE), bonus, ...est un argument souvent décisif ou d'une aide majeure pour que la présidence valide et fasse remonter la demande d'ouverture en présentiel au Recteur.**
- Il a été pointé aussi que au bout du bout, c'est le Recteur qui valide suite à une demande (donc il faut qu'une demande parte de l'université), or là aussi il peut y avoir des différences entre Recteur.

Il ressort de notre visio en SUAPS qu'au moins 30%-40% de services fonctionnent en « présentiel APSA », qu'en STAPS on tournait autour de 50%, de manière évidemment diluée et dégradée dans l'accueil (de 25% de présents à plus de 70%...) et dans «les adaptations didactiques » des ASPA (par endroits tout est possible comme APSA d'autres non) et cela parfois quelle que soit la pression sanitaire.

Vous pouvez consulter notre CR succinct, voire approximatif sur la visio SUAPS du 16/11. Nous n'avons pas encore formalisé celle des STAPS en CR (visio très riche aussi sur les échanges et mise en évidence des gros problèmes récurrent et amplifier là des STAPS. Modalités d'examens, gestion des groupes, des pratiques aussi très diverses...).

<http://www.snepfsu.net/superieur/suaps.php>

Par ailleurs beaucoup de travail et de visios sont faits qu'il y ait du présentiel ou pas en SUAPS et en STAPS, ...

3.3 / Une clarification à faire suite à des confusions sur la notion de TP et donc ce qui serait en « TD » ne pourrait pas être reconnu pour demander du présentiel ...

Or Il faut s'éloigner de la notion TP qui est avancée dans certains propos. En clair il y a de notre point de vue une confusion ou un abus de langage car en fait la circulaire MESRI écrit bien (souligné en gras par nous) : « *Toutefois, à titre dérogatoire, **certaines enseignements pratiques peuvent être délivrés en présentiel dans le cas où le caractère pratique de l'enseignement rend impossible de l'effectuer à distance** »*

Et donc on ne parle pas de TP ni TD (rappel : la dénomination des cours en TP, TD ou CM inscrits dans les maquettes est liée à la nature pédagogique de l'enseignement décidé, quel que soit le nombre d'étudiants même si pour TD et TP des jauges sont généralement fixées).

Par exemple, des cours de langues qui sont étiquetés TP dans les maquettes ne peuvent pas faire partie de ces dérogations car peuvent se faire aussi en distanciel. (Réponse Dgesip FAQ).

La circulaire parle **d'enseignement pratique** et non de TP... **La FAQ Dgesip parle des dérogations pour les formations dont le caractère pratique rend impossible leur réalisation à distance... cf. APSA !!!**

4/ N'oubliez pas le geste de la syndicalisation solidaire :

<https://www.snepfsu.net/syndic/index.php> (adhésion en ligne possible).

Au-delà du fait que notre activité syndicale dans toutes ses dimensions ne vit pas «d'amour et d'eau fraîche», la syndicalisation (où que vous vouliez au bout du bout) est un acte concret de participation collective aux débats et enjeux du métier-missions, des services publics, ... reliés aux enjeux sociétaux. L'outil syndical à promouvoir, défendre est créateur de liens, de solidarités contraires à l'atomisation ou l'individualisation mortifère.

5/ Autres activités syndicales à venir :

- Un bulletin spécial sup sur conditions d'exercice du métier va vous parvenir d'ici peu.
- **Une autre réunion** - visio avant les vacances de décembre sera faite pour un nouvel état des lieux en fonction des annonces à venir, du contexte sanitaire et donc discuter des projections – suite du métier pour le prochain semestre à venir en 2021 dans nos établissements (STAPS-SUAPS-GE...)
- **Visitez** notre site et item enseignement supérieur :
<http://www.snepfsu.net/superieur/index.php>

Bon courage à tous. tes

Pour le secteur sup du SNEP-FSU :

Natacha Dellard

Samuel Lepuissant

Pascal Anger